

## Réforme des retraites : l'étude d'impact du projet de loi met à mal la propagande gouvernementale

Lors de la présentation au conseil des ministres, le lundi 23 janvier 2023, du projet de loi de finance rectificative du budget de la Sécurité sociale (PLFR SS) concernant la réforme des retraites, une étude d'impact a été présentée qui met en évidence les inégalités femmes/hommes et notamment le fait que les femmes seraient plus touchées que les hommes par cette réforme. En effet, ce rapport d'impact, annexé au projet de loi, indique que "la réforme des retraites conduit à un relèvement de l'âge moyen de départ à la retraite de 1 mois en moyenne pour la génération 1962 et de 6 mois pour la génération 1966", mais que "cette hausse moyenne est plus marquée pour les femmes (+7 mois) que pour les hommes (+5 mois)". Le ministre délégué chargé des relations avec le parlement s'est même aventuré, à affirmer : "Les femmes, pour atteindre leur durée de cotisation, utilisent notamment des trimestres validés par enfant [...] Évidemment si vous reportez l'âge légal (à 64 ans), elles sont un peu pénalisées. On n'en disconvient absolument pas". Voilà qui est clair. Elisabeth Borne a beau le marteler à chaque occasion, son discours se fissure à chaque intervention.

Les écarts entre les pensions des femmes et des hommes s'élèvent aujourd'hui à 40 % avant intégration des pensions de réversion pour les veuves. Même en ajoutant ces dernières, l'écart demeure de 26 %. Avec le projet de réforme et les 1 à 2 années de cotisation en plus, l'étude d'impact précise que les femmes de la génération 1966 devront travailler en moyenne 7 mois de plus et les hommes 5 mois de plus et au maximum de la réforme. Pour la génération 1972, les femmes devront travailler 9 mois de plus et les hommes 5 mois de plus, soit une différence de 4 mois alors que pour la génération 1962, cet écart n'était que d'un mois. Conclusion : quel que soit le cas de figure, les femmes sont perdantes et les explications données par les ministres en charge de la communication du gouvernement sont loin de convaincre !

Selon Olivier Dussopt, ministre du Travail, cet écart serait dû au fait que les femmes bénéficiaient de trimestres bonifiés (supplémentaires) pour avoir été enceintes, avoir accouché et élevé un nouveau-né. La réforme annule ce bénéfice pour le calcul des annuités pour toutes les femmes qui auraient pu partir à la retraite avec leurs trimestres avant 64 ans.

D'autres ministres justifient la réforme par le report de l'âge légal qui amènera les femmes à cotiser plus de trimestres et donc à avoir une meilleure pension au moment de leur départ (encore heureux !).

Concernant les enseignant-es-chercheur-es, en 2017, les femmes partaient avec des pensions en moyenne de 12 % inférieure à celle des hommes. De manière générale, avec une entrée tardive dans le métier, en moyenne à 34 ans, les EC partent majoritairement à plus de 66 ans. L'allongement de la durée de cotisation aura mécaniquement comme conséquence d'obliger les EC, et d'autant plus les femmes, à partir en retraite de plus en plus tardivement ou avec une pension très fortement amputée. Le SNESUP et la FSU revendiquent la prise en compte des années d'études et de Post-Doc à l'étranger dans le calcul des annuités.

Cette réforme est injuste. Le 31 janvier, nous serons toutes et tous dans la rue ! ■

Paris, le 26 janvier 2023

**SUIVEZ-NOUS !**



[SNESUPFSU](https://www.facebook.com/SNESUPFSU)



[@SNESUPFSU](https://twitter.com/SNESUPFSU)